

Département de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure

Commune de La Chapelle Longueville

Arrêté temporaire
Reprise assainissement et voirie
N° 73/2024

Madame la Maire de La Chapelle Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,

Vu la demande de **Monsieur Coriolan BRUNETEAU représentant de l'entreprise DA – ATC.TP – 22 ZAE de la Croix Jacquesbot – 95450 VIGNY** en date du 28 juin 2024, dans le cadre de la reprise d'assainissement et voirie.

ARRETE

Article 1 : A compter du **04 juillet 2024** et jusqu'à la fin des travaux (15 jours) **l'entreprise DA – ATC.TP – 22 ZAE de la Croix Jacquesbot – 95450 VIGNY**, est autorisée à procéder à **la reprise d'assainissement et voirie**.

Afin de réaliser les travaux, la circulation sera interdite pour les véhicules légers et les poids lourds. Seulement les véhicules de l'entreprise exécutant les travaux seront autorisés à stationner.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) **sera mise en place par DA – ATC.TP, responsable des travaux**.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le Maire de La Chapelle Longueville, La police nationale et **de Monsieur Coriolan BRUNETEAU représentant de l'entreprise DA – ATC.TP – 22 ZAE de la Croix Jacquesbot – 95450 VIGNY** responsable des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A la Chapelle Longueville, le 1^{er} juillet 2024

Cédric MATHIEU,
Responsable du Service Technique

